

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150504_02

Séance du 4 mai 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation :

25 avril 2015

Date d'affichage :

11 mai 2015

L'an deux mil quinze, le quatre mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Nicolas GRFFOND, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET (procuration à Florent SERRETTE), Nelly GIROD (procuration à Jean-Marie GIROD), Carmen VALLET.

M. Michaël FUMEY a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Projet éducatif territorial (PEdT)

Le PEdT est un document établi pour 3 ans afin de définir les grandes lignes de l'organisation des nouvelles activités périscolaires induites par la réforme des rythmes scolaires. Son adoption conditionne désormais le versement de la subvention de l'État (50 € par élève et par an).

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu ces dernières semaines avec l'association « Familles rurales – Arc-en-Ciel » qui gère le centre périscolaire, avec l'équipe enseignante, etc... Le projet de PEdT reprend les principales orientations du centre périscolaires mises en œuvre au cours de l'année 2014-2015, notamment s'agissant des activités proposées aux enfants sur le créneau 16h05-17h. Il définit également l'ensemble des lieux et moyens qui peuvent être utilisés lors de ces activités. L'accent est mis sur la découverte de nouvelles activités afin d'initier les enfants et de

leur offrir une ouverture d'esprit à la fois culturelle, sportive, environnementale. Des liens avec le projet d'école ont également été recherchés.

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de PEdT et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le finaliser et le déposer auprès des services de l'État mi-mai.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE